

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec Les organisations insolites pour le samedi 1^{er} juillet concert tribute Calogero et dimanche 2 juillet Alex l'hypnotiseur, vive les tubes et la folie des années 80.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de la Société Les organisations insolites
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la Société Les organisations insolites, représentée par Monsieur Emmanuel Valloy, un contrat d'engagement pour le concert de « tribute Calogero » (1h45min), samedi 1^{er} juillet 2023 et pour le spectacle d'Alex l'hypnotiseur (1h45min), le concert « vive les tubes » (1 h), la folie des années 80 (1h30min) le dimanche 2 juillet 2023.

Coordonnées du mandataire : Les organisations insolites – ASS VALLOY 7075 – Théâtre les insolites 808 route de Gravelines – 59820 Saint-Georges-sur-l'Aa – SIERT : 399 033 141 00017 – APE 9001 Z -

Date de la prestation : les 1^{er} et 2 juillet 2023

Coût de la prestation :

Montant total TTC : 48 000 € TTC (quarante huit mille euros Toutes Taxes Comprises).

Acompte 50% à verser à la signature du contrat : 24 000 € TTC (Vingt-quatre mille euros Toutes Taxes Comprises)

Reste dû à l'issue de la prestation : 24 000 € TTC (Vingt-quatre mille euros Toutes Taxes Comprises)

Date de signature du contrat : le 25/05/2023

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 31/05/2023

Le Maire,



Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par

dépôt en sous-Préfecture le : 01/06/2023

Publication ou notification le : 01/06/2023

Le Maire

Frédéric DEVOS

